

# **VOUS ÊTES PARENT D'ÉLÈVE?**

Sachez que VOUS AVEZ UN RÔLE À JOUER dans la vie scolaire de votre enfant et qu'il existe de multiples façons de s'impliquer dans la vie quotidienne de l'école.

- Pourquoi s'impliquer dans la vie scolaire de votre enfant ?
- POUR LUI MONTRER QUE VOUS VOUS INTÉRESSEZ à ce qu'il fait et que sa scolarité vous importe
- POUR RENFORCER sa sécurité affective
- · ET FAVORISER ainsi sa réussite scolaire

Vous deviendrez alors
UN VÉRITABLE COÉDUCATEUR
de votre enfant!

# Qu'est-ce que la coéducation ?

La coéducation, c'est une collaboration étroite entre les parents et les professionnels de l'éducation visant la réussite scolaire des élèves et leur épanouissement.

Cette collaboration implique une responsabilité partagée entre tous les acteurs : parents et professionnels de l'éducation. En tant que parent, vous êtes plus qu'un partenaire de l'école, vous êtes un COÉDUCATEUR qui prend part à l'éducation de son enfant.

Comment m'investir dans l'école
de mon enfant ?

### DE MULTIPLES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS :

- FAIRE PARTIE de l'association de parents d'élève et peut-être même devenir parent élu
- ACCOMPAGNER les sorties de votre enfant
- PARTICIPER aux différentes rencontres et réunions de l'école
  - CONTRIBUER à des collectes de fonds en organisant des ventes de gâteaux, des brocantes solidaires...
  - PARTICIPER aux actions mises en place par l'école pour les familles : café des parents, kermesses, ateliers dans les classes...
  - S'IL N'EXISTE PAS OU PEU D'ACTIONS : soyez force de proposition !

Il est parfois difficile de concilier son travail avec les horaires de l'école. **Ne culpabilisez pas et faites de votre mieux !** 

- · ACCOMPAGNEZ LA CLASSE de votre enfant à une sortie
- ou PARTAGEZ VOS COMPÉTENCES de cuisinier, de musicien, de communicant pour aider lors d'événements!

Toutes les actions, même ponctuelles, sont les bienvenues et auront du sens pour le parcours scolaire de votre enfant.

 Je ne me sens pas légitime, je n'ose pas m'investir...

Il est important de savoir que quel que soit votre rapport à l'école ou votre niveau scolaire, vous êtes légitime pour participer à la vie scolaire de votre enfant.

En tant que parent d'élève, vous avez votre place à l'école.

Alors n'hésitez pas à vous investir dans les actions proposées dans la classe de votre enfant ou à participer aux événements et actions de l'école.

Rapprochez-vous des autres parents et des parents élus qui sauront vous accompagner au mieux dans cette démarche.



Être coéducateur, cela implique un certain nombre de DROITS mais aussi de DEVOIRS.

## **MES DROITS:**

- DROIT D'INFORMATION: réunions parents, rencontre avec l'enseignant, consultation du livret scolaire.
- DROIT D'EXPRESSION ET DE PARTICIPATION: élection des représentants des parents d'élèves. Chaque parent peut élire des représentants qui ont le droit d'assister aux conseils d'école et peuvent ainsi transmettre les questions des autres parents à l'équipe éducative, proposer d'accompagner d'autres parents dans leurs rencontres avec les enseignants, et organiser des actions collectives.

# **MES DEVOIRS:**

Respect du règlement intérieur de l'école et de la charte de la laïcité, respect du personnel éducatif en faisant preuve notamment de bienveillance dans vos échanges et en iustifiant des retards et absences de votre enfant.











